



BULLETIN MUNICIPAL CHAULNES



Avec Vous

OCTOBRE 2019 N° : 82

Le
mot du
maire

Les
permanences

L'état civil

Séances
du conseil
municipal

Bien vivre
à Chaulnes

La parole
aux
associations

Informations
diverses

Le coin des
enfants

Un peu
d'Histoire



La commune a reçu le titre de
« Fleurissement Remarquable »
et a donc été sélectionnée pour le
passage du jury régional en 2020 et ce
en vue d'obtenir le label avec une
Première Fleur.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La phrase suivante va vous paraître anodine, même bizarre dans ce mot du Maire : sept enfants ont intégré l'école maternelle de Chaulnes. Quoi de plus normal, me direz-vous ? C'est là que cette phrase prend tout son sens : une unité d'enseignement pour enfants autistes a été créée à l'école maternelle. L'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) cherchait un site central à l'Est de la Somme (une structure existe déjà à Amiens) pour mettre en place cette unité d'enseignement et répondre à la demande de familles souvent bien démunies face aux troubles du comportement de leur enfant autiste. Une salle de classe récemment rénovée a été mise à disposition par la Communauté de Communes et le projet a reçu un accueil enthousiaste de la part de l'équipe enseignante qu'il nous faut grandement remercier. Ces enfants sont encadrés par des professionnels

spécialisés ayant pour objectif ce magnifique défi : faire en sorte qu'un jour ils puissent suivre un cycle scolaire dit « normal ». La tâche est immense, mais quel bel exemple de solidarité, d'intégration et de bien-vivre ensemble.



Autre exemple, dans un tout autre genre : les élèves de l'école et du collège ont arpenté les rues et alentours de la ville afin de ramasser les déchets laissés par d'autres, qui se moquent de leur environnement et de l'état de notre planète. La « récolte » a malheureusement été prolifique. Félicitations à tous ces jeunes, et même si ce genre d'action ne devrait pas exister, voici à nouveau une belle leçon d'entraide, de solidarité et de civisme.

L'éducation que reçoit un enfant a une influence sur toute sa vie. Rôle des parents certes, mais aussi rôle de la société qui doit contribuer à la transmission des valeurs.

Bonne fin d'année à toutes et à tous.

*Thierry Linéatte
Maire de Chaulnes*

Les permanences en Mairie

VOTRE MAIRIE EST OUVERTE :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de **8h30 à 12h00** et de **13h30 à 17h00**
Fermée le mercredi

Maire

M. Thierry LINEATTE

- Sur rendez-vous

Adjoints

Mme Anne LEBRUN

Communication / Environnement / Logement
- Mardi de 17h00 à 18h00 - Sur rendez-vous

M. Benoît GANCE

Bâtiment / Voirie
- Sur rendez-vous

Mme Nadège LATAPIE COPE

Social / CCAS
- Mardi de 17h30 à 18h30

M. Arnaud NOBLECOURT

Culture et Loisirs
- Jeudi de 18h00 à 19h00

❖ **Mission Locale**

Mardi et jeudi
(Sur RDV auprès de la Mission Locale de Ham)

❖ **A.C.P.G./C.A.T.M** : *si besoin*

Contacteur M. Lampernesse : 26, rue Odon Dumont
80320 CHAULNES ☎ 06.14.82.22.58

❖ **La Croix rouge - Banque alimentaire** tient sa permanence au local Croix Rouge (36 avenue Roger Salengro, à côté de Carrefour) : mardi de 16 h 30 à 17 h 30 (tous les 15 jours)

❖ **Votre agence Adecco** vous accompagne dans votre recherche d'emploi 1 mardi tous les 15 jours.

❖ **Relais Assistants Maternels**

Séverine FARENEAU : Rue Poulain – 03.22.85.48.06 - ram@terredepicardie.fr
Permanences téléphoniques le lundi de 14h à 17h.
Permanences physiques (sur rendez-vous) le jeudi de 14h à 17h

❖ **Permanences Avocats**

Prochaines permanences en mairie, de 14h à 16h :
Vendredi 22 novembre / Vendredi 20 décembre / Vendredi 24 janvier

❖ **Conciliateur de Justice**

Alain Ségouffin – Cour d'appel d'Amiens – Tribunal d'instance d'Amiens
Le nouveau conciliateur se déplace si on l'appelle au 06.12.47.97.69
alain.segouffin@conciliateurdejustice.fr

Les services Médicaux de la Commune

MAISON DE SANTÉ

16 ter avenue Aristide Briand

Secrétariat du lundi au vendredi : 08h/12h 13h30/18h30

MÉDECINS GÉNÉRALISTES (sur rendez-vous)

Dr Mylène FOUET-EYMERY	DU gynéco et DU de nutrition	03 60 63 01 13
Dr Antoine HOULLIER		03 60 63 01 14
Dr Ingrid HUET-RAOUX	DU de gynécologie	03 22 85 42 64
Dr Chella LEFOLLE	DU de gynécologie et formation en hypnose et technique EMDR, maître de stage pour les internes	03 22 83 97 37

INFIRMIERS

**Cabinet infirmiers de Chaulnes : Estelle CAMPA / Agnès CHABAUD
Corinne PECHON / Odile SENECHAL / Quentin SENECHAL**

Permanences : 06h45/07h20 09h45/10h45 13h/13h30

Pour les soins à domicile en semaine, dimanche et jours fériés sur rendez-vous : 03 22 85 40 06

Cabinet infirmiers Haute Picardie : Claire FLAMENT-GALLAIS / Daniel TAIX

Permanences : Du lundi au vendredi : 07h/7h30 09h30/09h50 17h30/18h Le samedi : 09h30/09h50

Pour les soins à domicile sur rendez-vous : 03 22 84 11 54

OSTEOPATHE (sur rendez-vous)

Daniel TAIX sur internet doctolib ou 07 61 54 53 05

ORTHOPHONISTES (sur rendez-vous)

Mathilde LANGE-FRASSAINT 06 17 29 81 59

Noémie LASSELIN (le lundi am) 06 26 04 24 12

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE PSYCHOTHERAPEUTE (sur rendez-vous)

Christine DOBREMER (le mardi) 06 42 38 91 67

PEDICURES PODOLOGUES (semelles orthopédiques) (sur rendez-vous)

Françoise BOCHART 03 22 83 03 88

Anne MARECHAL 03 22 78 59 44

Régis POISON chirurgien orthopédique de la polyclinique d'Amiens (1 jeudi par mois) 03 22 33 34 35

ORL (de la clinique Victor Pauchet Amiens) (RDV sur Doctolib en précisant le site n°2 : Chaulnes)

Marine PERIA (1 à 2 jeudi par mois) 03 22 95 70 70

ANGIOLOGUES de la polyclinique

Pour prendre RDV pour un écho doppler, **spécifier que le rdv est sur Chaulnes** 03 22 33 30 25

CHIRURGIENS DENTISTES (sur rendez-vous)

40 rue Roger Salengro

Dr Hervé DELLACHERIE 03 22 85 44 43

Dr Clio ASTIER 03 22 85 44 43

MASSEUR KINESITHEAPEUTE (sur rendez-vous)

11 rue des Lieutenants Terpraut et Grenier

Véronique LEBRUN-DELAVERNE (Fermé le jeudi) 03 22 83 94 97

Du lundi au samedi : 08h30/10h30 - 13h45/19h A domicile : 10h30/12h30

PHARMACIE FLAMENT-VANYSACKER

16 bis avenue Aristide Briand

03 22 85 40 32

Du lundi au vendredi : 09h/12h 14h/19h Le samedi : 09h/12h30 14h/17h

PHARMACIE SAVARY-DEBLOCK

23 rue Odont Dumont

03 22 85 40 07

Du lundi au vendredi : 09h/12h 14h/19h Le samedi : 09h/12h30 14h/17h

AMBULANCES

avenue Aristide Briand

Ambulances de Haute Picardie 03 22 85 40 15 ou 06 99 40 40 15

24h sur 24, 7 jours sur 7. Transports sanitaires assis ou couchés.

SERVICES MÉDICAUX INTERENTREPRISES (médecine du travail)

46 avenue Aristide Briand

03 22 83 97 58

POUR CONNAITRE LA PHARMACIE DE GARDE, COMPOSER LE 3237 (Accessible 24h/24h)

Si la croix verte clignote, la pharmacie est de garde

Etat-Civil

Ont ouvert les yeux :

Nicolas Clara, le 07/07/2019

Longuet Naël, le 19/07/2019

Boyard Maëly, le 19/08/2019

Klawitter Léana, le 04/09/2019

Grivelet Lena, le 23/09/2019



Mariages :

Jérémy DENORME et Mathilde SAVREUX, le 20/07/2019

Fabien GONIN et Lydia VINCHON, le 27/07/2019

Olivier ELOY et Catherine BOULET, le 27/07/2019

Kévin MAILLE et Lucille LECOT, le 03/08/2019

Thierry CADET et Vanessa CAUVET, le 10/08/2019

Gaëtan HANOCQ et Céline MICHELOT, le 21/09/2019

Nous ont quittés :

Filip PAVLOVSKI, le 11/08/2019

Serge COPÉ, le 24/07/2019

Catherine COQUILLE, le 06/09/2019

Laurence LOUCHET, le 26/09/2019

Jean-Pierre NOIRET, le 03/10/2019

N'apparaissent dans ce bulletin que les actes déclarés en Mairie. Aussi nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour toute omission, indépendante de notre volonté.

Présents : M. Thierry Linéatte, M. Arnaud Noblécourt, M. Benoît Gance, M. Guy Boitel, M. Dominique Capelle, M. Raymond Lanvin, M. Régis Lecot, Mme Virginie Masson, Mme Hélène Not, Mme Emilie Aberbour, M. Philippe Cheval.

Excusés :

- Mme Nadège Latapie-Copé avec pouvoir à M. Guy Boitel
- Mme Anne Lebrun avec pouvoir à M. Benoît Gance
- Mme Marie-Josée Legrand avec pouvoir à M. Dominique Capelle
- M. Claude Merlin avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
- Mme Valérie Legrand avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt
- M. Michel Brunoy
- Mme Nathalie Diéval

Le quorum atteint, la séance débute à 19 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Hélène NOT est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 5 juin 2019

Le procès – verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.
Monsieur le Maire procède à l'examen de l'ordre du jour.

III. Base Intermarché / modification du PLU

Monsieur le maire expose la situation de la base Intermarché. Les craintes d'une éventuelle délocalisation ne sont plus fondées car Intermarché doit s'agrandir. Plusieurs réunions ont eu lieu en mairie et à la sous-préfecture avec les responsables des projets immobiliers d'Intermarché. Cependant, pour pouvoir effectuer ces travaux d'agrandissement, une procédure de modification de droit commun du PLU doit être lancée. En effet, en zone UI, la hauteur des bâtiments autorisée est de 10 m et le projet Intermarché s'élève à 13m. De plus, la compétence en matière de PLU a été transférée à Terre de Picardie.

Cet agrandissement est une bonne nouvelle pour la commune, l'objectif étant de sauvegarder les postes des salariés d'Intermarché. Le Sous – Préfet a assuré son soutien à ce projet et apportera son aide, notamment pour la coordination des services de l'Etat (DDTM, DREAL, ...) pour son aboutissement. Une réunion a eu lieu le 23 mai à la Sous – Préfecture avec ces services de l'Etat.

M. Cheval : Sur le fond c'est très bien de pérenniser Intermarché mais je suis irrité que le Sous – Préfet ait organisé une réunion sans m'inviter. La compétence économique et urbanisme appartient à la communauté de communes. Par principe j'aurais souhaité être informé. Concernant le PLU, il va donc falloir délibérer en ce qui concerne la modification. Je ne suis officiellement pas informé de cette modification puisqu'aucun compte – rendu ne m'a été adressé. Terre de Picardie va donc subir cette modification.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal l'autorisation d'établir avec la communauté de communes, une convention afin que la commune puisse assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement de cette opération.

Adopté à l'unanimité

IV. Situation de la crèche

La situation évolue : l'association Saint – Jean mène actuellement une réflexion sur la garde des enfants de ses employés et envisagerait d'étendre son activité à la petite enfance. Elle souhaite réaliser un audit et s'est pour cela rapprochée de l'association Initiative Somme France Active Picardie (subventionnée par Terre de Picardie), qui elle-même vient en aide aux associations, entreprises et artisans en difficulté.

Monsieur le Maire a rencontré la Directrice de la crèche pour lui exposer cette démarche.

Un courrier a été envoyé par la Mairie au directeur de la CAF et a permis à la crèche d'obtenir une subvention de fonctionnement de 35 790 €. Cette aide reste malgré tout exceptionnelle et ne saura être renouvelée les années suivantes. Monsieur le Maire remercie M. Antiochus pour la rédaction de ce courrier.

Les prochaines actions à venir :

- Audit de l'association et ses conclusions ;
- Les nouvelles modalités du CEJ pourraient permettre d'obtenir un « bonus territoire » annuel, grâce à la Convention Territoriale Globale signée par la communauté de communes. Il faudrait pour cela que la commune en soit également signataire. Plus d'informations nous seront communiquées courant septembre.

Rien n'est donc acté pour le moment, la mairie attend les résultats des audits.

M. Lanvin : il existe d'autres formes de structures, il faut revoir la gestion de la crèche.

M. Cheval : toutes les solutions sont bonnes à étudier.

M. Noblécourt : la crèche est – elle remplie complètement ?

Mme Masson : non, il reste quelques places chez « les grands ».

M. Noblécourt : la crèche s'est donc « tirée une balle dans le pied » en annonçant sa fermeture dans la presse. Cela a fait peur aux parents qui n'ont donc pas inscrit leurs enfants.

M. Linéatte : une nouvelle structure de la crèche peut être envisagée. L'objectif étant que celle-ci perdure et que les emplois soient préservés. La directrice contactera l'association Initiative Somme France Active Picardie pour la réalisation de cet audit.

Mme Not : l'audit révélera peut – être un problème de management.

V. Rue Ernest Boitel : rétrocession du Conseil Départemental à la commune

Monsieur le Maire a appelé l'attention de Monsieur le Président du Conseil Départemental sur l'état d'une section de la RD 132 rue Ernest Boitel et a proposé son reclassement dans la voirie communale après sa remise en état.

Cette section d'une longueur de 331 ml (PR 10+872 à 11+199) ne présente aucun intérêt départemental et sa remise en état par le Département est envisagée préalablement à son déclassement de la voirie départementale.

Le conseil municipal décide donc à l'unanimité le classement dans la voirie communale de la voie cadastrée AI3 située rue Ernest Boitel. Les travaux doivent être réalisés courant Septembre.

VI. Rénovation des armoires d'éclairage public

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la rénovation des armoires et des variateurs dans la commune.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 134 951,00 € TTC. Si le conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (50% du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes, la TVA, et la maîtrise d'œuvre) :	78 888,00€
- Contribution de la commune	56 063,00€
TOTAL TTC :	134 951,00€

M. Gance : pour information, ceux sont les variateurs qui coûtent très chers.

M. Cheval : l'armoire rue Pierre et Marie Curie pourra peut-être être déplacée du fait de sa dangerosité ?

M. Linéatte : Je ferai le nécessaire.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation pour signer la délibération pour la FDE.

Adopté à l'unanimité

VII. Projet CCAS : défibrillateurs

Le CCAS a travaillé sur l'installation de 3 défibrillateurs pour la mairie, le centre socio-culturel et le stade municipal.

Coût HT : 4 542,75 €

TTC : 5 451,30 € (TVA récupérable)

CNP assurances peut subventionner ce projet pour un montant de 1 400 €. Mme Latapie – Copé a géré ce dossier.

Une formation et un contrat de maintenance sont assurés par le fournisseur. L'installation est prévue en octobre/novembre.

M. Gance : il faudra vérifier le coût du contrat de maintenance.

M. Cheval : et faire attention au coût des piles.

M. Linéatte : le défibrillateur de la mairie sera installé sous le porche car il doit être à l'abri des intempéries et être accessible au public à tout moment. Nous comptons donc sur le civisme de tous pour préserver cet équipement.

M. Noblécourt : c'est important si ça peut sauver une vie.

Une délibération sera donc prise par le CCAS.

VIII. Commission d'appel d'offres

1. Aménagement rue du Parc

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été menée pour nommer un bureau d'études afin d'assurer la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue du Parc.

Après étude des propositions présentées, la commission d'appel d'offres propose de retenir le bureau d'études EVIA Ingénierie V.R.D. qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse : 7 350,00 € H.T.

Adopté à l'unanimité

2. Modification du PLU

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention doit être établie avec la communauté de communes, qui a la compétence en la matière, pour que la commune puisse assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement de la modification du PLU.

Après étude des propositions présentées, la commission d'appel d'offres propose de retenir VERDI Ingénierie qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse 3 775 € HT. Monsieur le Maire attendra l'aval de Terre de Picardie.

Adopté à l'unanimité

IX. Subvention exceptionnelle Boules Lyonnaises

Les Boules lyonnaises représentent Chaulnes lors de leurs compétitions et dernièrement dans des communes de plus en plus éloignées : Compiègne, Albertville en juillet et Moirans (Isère) en août. Ces déplacements ont engendré des coûts importants : 3 500 €. L'association sollicite donc la mairie pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 1000 €.

Monsieur le Maire souligne le fait que les boules lyonnaises ont rarement demandé des subventions exceptionnelles à la commune.

Adopté à l'unanimité

X. Délibération PETR / Pays Arts et Histoire

M. Linéatte donne la parole à M. Cheval, président du PETR :

Le PETR Cœur des Hauts-de-France est candidat au label Pays d'art et d'histoire. Il tend à promouvoir le territoire en s'inscrivant dans des stratégies de développement ambitieuses et attractives. Conscient d'appartenir à un territoire en devenir, il s'agit de mettre en valeur les patrimoines (bâti, paysager, industriel, mémoriel...) et encourager les démarches en cours porteuses de dynamiques d'aménagement et d'attractivité.

S'attachant à développer la culture, le développement économique et l'aménagement du territoire, le PETR (ex Pays Santerre Haute Somme) a déjà cette volonté de coordonner, d'articuler et d'inscrire ces politiques publiques dans un même cadre. Le label Pays d'art et d'histoire fédère ces questions et propose un cadre d'action sur le long terme à destination des habitants, du jeune public et des visiteurs.

En cours d'élaboration, le dossier de candidature comporte une phase d'état des lieux du territoire (recensement des patrimoines, des équipements, des actions en cours) et la définition du projet de valorisation du patrimoine architectural, urbain, paysager et culturel. Ce projet sera le point d'orgue du dossier puisqu'il présentera les orientations validées par le PETR et ses partenaires pour les 10 prochaines années.

Une fois labellisé, le territoire intégrera le réseau national des VPah aux côtés de 15 autres territoires labellisés des Hauts de France : Amiens Métropole, Beauvais, Boulogne sur Mer, Cambrai, Chantilly, Laon, Lille, Noyon, Pays de Lens Liévin, Pays de Saint – Omer, Pays de Senlis à Ermenonville, Roubaix, Saint-Quentin, Soissons et dernièrement Tourcoing.

C'est pourquoi, et dans ce cadre, le soutien de la commune à cette démarche est demandé.

Adopté à l'unanimité

XI. Délibérations diverses

- Baux communaux : Suivant délibération du Conseil Municipal du 2 décembre 2013, un bail commercial a été conclu entre la Mairie de Chaulnes et Greentech Print concernant la location à titre commercial du bâtiment situé 4 rue Ambroise Paré. Le bail conclu à l'origine pour une durée de neuf années entières et consécutives arrivera à échéance le 28 février 2023. Or les gérants de Greentech Print ont demandé à Monsieur le Maire par courrier en date du 22 novembre 2018, la résiliation à l'amiable de ce bail commercial au 31 mars 2019.

- De nouveaux baux commerciaux seront établis avec la mairie pour les bureaux actuellement en location dans ce bâtiment (anciens sous locataires de Greentech).

Monsieur le maire propose la visite de ce site aux conseillers municipaux et évoque les disponibilités de location pour des entreprises, artisans... (stockage + bureaux). Le PETR est également sollicité afin de trouver des clients éventuels.

Adopté à l'unanimité

- Suppressions postes agent communaux : Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont

créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984 est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu du départ en retraite d'un agent et du changement de grade d'un autre agent, il convient de supprimer les emplois correspondants au tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité

- Adhésion au service de dématérialisation de Somme Numérique : Le syndicat mixte Somme Numérique accompagne la commune dans son obligation de dématérialisation des flux comptables grâce à des outils mutualisés lui permettant de bénéficier de tarifs avantageux, notamment auprès de l'éditeur du logiciel de gestion comptable.
Tenant compte de l'évolution des demandes et souhaitant pérenniser et renforcer cette offre de service, le Comité syndical de Somme Numérique a adopté une charte de fonctionnement du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables précisant son contenu et instituant une contribution annuelle.
Le conseil municipal décide donc à l'unanimité d'approuver cette charte.

XII. Informations

- Notre appel à projets « redynamisation des centres villes et centres bourgs » a été retenu par la Région Hauts de France. Afin d'obtenir toutes les informations nécessaires sur les suites de la démarche, une réunion aura lieu en Mairie le 27 septembre 2019, à 10 h.
La commune a également déposé un dossier au niveau départemental. La réponse n'est pas encore connue actuellement.

M. Lanvin : la rue Ernest Boitel va être refaite, on aurait pu profiter de cette subvention.
M. Linéatte : cette rue sera remise en état par le Département.
- Ruelle Mansart : 10 000 € étaient prévus au budget et le coût des travaux s'élève effectivement à 10 000 €. Ils commenceront le 14 septembre. La technique utilisée est un « enduit de couche de surface ». Les riverains seront prévenus par courrier.
- Zone Industrielle :
CCSP a racheté les anciens locaux DELMAR. C'est donc une entreprise qui fonctionne bien actuellement.
Euroigest envisage de doubler sa surface.
Ceux sont donc de bonnes nouvelles pour notre zone industrielle.
Les établissements ALF agrandissent également leurs locaux rue de Nesle.
- Travaux rues Jean Catelas et Odon Dumont :
Eau potable : les travaux sont terminés.
Effacement des réseaux : pas ou peu de remontées des riverains. Seul souci : une cave a été inondée mais les travaux se sont bien déroulés dans l'ensemble, le temps ayant été très clément.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

TRAVAUX

La rue Ernest Boitel (rue de l'ancienne gendarmerie) a été rénovée courant septembre. Même chose pour la ruelle Mansart, qui se trouve derrière la médiathèque. Ces deux rues avaient bien besoin d'un « coup de neuf ».

A noter que la rue Ernest Boitel, jusqu'alors bizarrement route départementale, va revenir dans le domaine communal.

Dans les rues Odon Dumont, Jean Catelas et du Temple, les travaux d'eau potable et les enfouissements de réseaux électriques et d'éclairage public ont pu être réalisés dans de bonnes conditions climatiques cet été. S'en suivra l'aménagement des espaces publics dans ces rues : stationnement, trottoirs, espaces verts,...



Rue Ernest Boitel



Ruelle Mansart



Ce vendredi 20 septembre, dans le cadre du « world clean-up day* », les élèves de 6ème du collège Aristide Briand de Chaulnes ont participé à une action de nettoyage de la nature initiée par les professeurs d'EPS, encadrée également par des enseignants et des parents d'élèves volontaires.

Plusieurs groupes ont été constitués et, munis de leurs gants, leur gilet jaune et leur sac poubelle, les élèves ont arpenté les abords de la commune de Chaulnes. Ils ont ramassé tous les déchets que peuvent produire les activités humaines. Pour venir en complément des actions qui peuvent être menées par l'école primaire, nous avons choisi de nous concentrer sur les entrées et sorties de la commune et moins sur les trottoirs et rues du centre.

Négligence ou incivilités, les raisons pour lesquelles les déchets se retrouvent à joncher nos bords de routes sont multiples. Une occasion de les sensibiliser aux comportements vertueux portés par les animateurs du SMITOM, partenaire de l'action.

Au final, en un peu plus d'une heure de temps, le volume de déchets collectés est colossal. Un container de 610 litres n'a pas suffi à recueillir l'ensemble des détritiques ramassés.

Nous espérons que cette action de sensibilisation portera ses fruits jusqu'au cœur des familles pour que les comportements évoluent durablement dans le sens de la réduction, du tri des déchets et de leur fin de vie dans les réseaux de collectes prévus à cet effet.

* La journée mondiale du nettoyage

RENTRÉE SCOLAIRE 2019

École maternelle « Au pays des enfants sages »

- 124 élèves (112 en 2018 et 125 en 2017)
répartis sur 6 classes
- 41 petits, 48 moyens, 35 grands
- 7 professeurs des écoles



École élémentaire Robert Doisneau

- 246 élèves (233 en 2018 et 232 en 2017)
répartis sur 9 classes + 1 classe ULIS
- CP : 41, CE1 : 54, CE2 : 52, CM1 : 43,
CM2 : 46 et ULIS : 12.
- 11 professeurs des écoles



Collège Aristide Briand

- 381 élèves (378 en 2018 et 365 en 2017)
répartis sur 15 classes
- 6ème : 4 classes, 97 élèves
- 5ème : 4 classes, 107 élèves
- 4ème : 4 classes, 101 élèves
- 3ème : 3 classes, 76 élèves
- 30 professeurs



Bonne chance à toutes et à tous !!!!

Vacances scolaires 2019-2020

- Toussaint : du samedi 19 octobre au lundi 04 novembre
- Noël : du samedi 21 décembre au lundi 06 janvier
- Hiver : du samedi 15 février au lundi 02 mars
- Printemps : du samedi 11 avril au lundi 27 avril
- Pont de l'ascension : du mercredi 20 mai au lundi 25 mai
- Vacances d'été : du samedi 04 juillet au lundi 31 août

DES NOUVELLES DE LIVRES ENCHANTÉS

Chaulnes est une ville qui aime la musique et que les musiciens aiment.

La librairie-salon de thé organise occasionnellement des concerts gratuits, pour passer des soirées agréables, sans que les habitants des environs aient à trop se déplacer. Cela permet de venir en famille et de rester le temps qu'on souhaite.

Il est possible de téléphoner au 03 22 85 81 97 pour se renseigner sur le style de musique et savoir quel type de restauration est possible sur place.



Le lieu accueille régulièrement des personnes de passage dans la région, qui viennent parfois de très loin (à en croire le livre d'or !)

Pour des livres qui viennent de paraître, la librairie organise également des dédicaces d'auteurs locaux et d'autres plus connus au niveau national ou international. En septembre il y a eu Philippe LACOCHE et Alain LEBRUN. Le 26 octobre Patrice QUELARD qui vient de Saint Nazaire.

Et le 30 novembre Franz BARTELT est annoncé. Il est l'auteur de nombreux livres souvent récompensés par des prix littéraires et a reçu le prix Goncourt de la nouvelle.

LIVRES ENCHANTÉS

Librairie – Salon de thé

Adresse : 2bis avenue Aristide Briand
80320 Chaulnes

Téléphone : 03.22.85.81.97

Voici les dates des prochains concerts :
le samedi 2 novembre le groupe « Sinamonkeys »,
le samedi 9 novembre « Monsieur et tout un orchestre »,
le samedi 23 novembre « Ghislain Saint ».





CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL 2019

Fenêtres, jardins, maisons, vitrines commerçantes.

Pour célébrer les fêtes de fin d'année, la ville organise un concours d'illuminations de Noël. Il est ouvert aux particuliers, mais aussi aux professionnels.

Le temps des fêtes vous inspire, couleurs féériques, illuminations, originalité et créativité... pour que la magie de Noël opère !

Pour participer, il vous suffit de remplir le coupon ci-dessous, ou sur papier libre, et de le rapporter à l'accueil de la mairie. Vous avez jusqu'au 1^{er} décembre 2019 pour vous inscrire. Les candidats seront notés par un jury.

Inscrivez-vous vite et faites briller votre commune de mille feux !

Nous souhaitons associer les habitants et les commerçants aux illuminations, que nous mettons en place dans toute la ville, pour qu'il y ait, à l'occasion des fêtes, une véritable « féerie de lumières » à Chaulnes.

Deux catégories seront retenues : la catégorie « HABITANTS » et la catégorie « COMMERÇANT ». Un jury composé d'élus passera admirer les façades et les vitrines décorées ou illuminées.

Les lauréats de ces deux catégories se verront remettre un lot lors d'une cérémonie en janvier 2020. Nous vous invitons à participer à ce concours, vous aiderez ainsi Chaulnes à rayonner encore davantage en cette période de fin d'année.



Bulletin de participation

Concours des illuminations de Noël 2019

Merci de retourner ce bulletin à l'accueil
de la mairie avant le 1^{er} décembre 2019

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Habitant Commerçant

Nous comptons sur votre participation !

Le règlement du jeu se trouve en dernière page du bulletin.



“La commune a reçu le titre de « fleurissement remarquable » et a donc été sélectionnée pour le passage du jury régional en 2020 et ce en vue d’obtenir le label avec une première fleur”.

Présent depuis 60 ans, le Label « Villes et Villages Fleuris » rassemble 4 931 communes sur tout le territoire français.

Il récompense l’engagement des communes en faveur de l’amélioration de la qualité de vie : la place accordée au végétal dans l’aménagement des espaces publics, le respect de l’environnement (gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité), le développement de l’économie locale, l’attractivité touristique et la préservation du lien social.

Le label constitue un outil d’aide au quotidien pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l’identité de leurs territoires, tout en développant leur attractivité.

La démarche d’attribution du label est reconduite tous les ans. Toute commune peut prétendre au label selon un processus organisé sur 3 échelons :

1. Le Département recueille les candidatures des communes et un jury sélectionne celles qui sont susceptibles d’être primées au niveau régional (accompagnement gratuit).
2. Le Comité Régional du Tourisme Hauts-de-France, mandaté par le Conseil régional Hauts-de-France, gère la labellisation "Villes et Villages Fleuris" de l’Aisne, du Nord, de l’Oise, du Pas-De-Calais et de la Somme en permettant au Jury de Fleurissement d’attribuer aux communes les "1, 2 ou 3 Fleurs" et de les proposer au Jury National pour l’attribution de la 4ème Fleur.
3. Le jury national attribue la quatrième fleur ainsi que les Grands Prix.

Selon ce processus, la commune de CHAULNES est aujourd’hui à l’échelon 1.

Le passage du jury local du PETR Cœur des Hauts de France a eu lieu le 18 juin :
Classement : **Lauréat proposé au département,**
Remise des prix le **28 octobre à HEUDICOURT**

Le passage du jury Départemental a eu lieu le 17 juillet :
Classement : **Titre de « fleurissement remarquable »,**
Remise des prix le **19 novembre à l’entrepôt Grenier à Saint Valéry sur Somme.**

Le jury local a apprécié le bel effort des particuliers. Cette année ce sont quelques 138 adresses qui se sont faites remarquer par leur fleurissement et 8 qui se sont lancées dans le concours organisé par la commune. D’ailleurs tous ont été félicités personnellement par courrier.

Le jury a également apprécié le quartier entretenu par ses habitants, route d’Hallu.

Il a aimé se promener dans le jardin public et y découvrir quelques explications et le nom des plantes mentionnés sur des ardoises.

Des idées pour la suite ont été évoquées, par exemple mettre des vivaces aux pieds des arbres, valoriser les abribus ou homogénéiser le revêtement des trottoirs....

Nous avons encore progressé, mais le chemin à parcourir est encore long...donc, tous ensemble au travail pour atteindre notre objectif et faire que CHAULNES soit une belle petite ville où il fait bon vivre.....



LE CONCOURS DES MAISONS FLEURIES est destiné à valoriser le fleurissement de chacun d'entre nous et d'offrir un cadre de vie plus agréable à tous. Chaque maison fleurie est unique. Elle est l'image de notre histoire et de notre créativité individuelle. Fleurir sa maison, son balcon, son pas-de-porte est un moment convivial, un moment de plaisir ...



Bravo pour votre main verte !

Les massifs, les rocailles ou même les simples pots, les mariages de couleurs ou d'espèces, rien de ce qui concerne l'embellissement floral n'est étranger aux lauréats du concours des maisons fleuries, édition 2019, organisé par la commune.

Cette année, le concours a attiré huit participants dont trois nouveaux. Ces derniers ont pu concourir dans les catégories « maison avec jardin visible de la rue » et « maison sans jardin ».

Critères esthétiques et « techniques »

Les participants sont des particuliers. Début juillet, le jury communal, guidé par Anne LEBRUN, maire adjointe, en charge de l'embellissement de la ville, a été à leur rencontre, accompagnée de Virginie MASSON, Nathalie DIEVAL, Hélène NOT, Régis LECOT, Guy BOITEL et Claude MERLIN, toutes et tous conseillers municipaux et membres de la commission communication environnement.

Pour ce jury, ce n'était pas chose facile de rendre son verdict. Il a tenu compte de l'harmonie des couleurs, de l'ampleur du fleurissement, de l'originalité, de la diversité et du choix des plantes, de l'entretien général et du choix des contenants et supports.

Les résultats du concours sont désormais connus :

Dans la catégorie « Maison avec jardin ou balcon fleuri visible de la rue », le jury a attribué :

- La 1^{ère} place au 13, route d'Hallu, chez Madame et Monsieur Aurélien CAVEL,
- La 2^{ème} place au 23, route d'Hallu, chez Madame Nadine BOITEL,
- La 3^{ème} place au 34, rue de Pertain, chez Madame Luciane FAVREL,
- La 4^{ème} place au 15, rue Didier Raymond Leroy, chez Madame Francine AUBERT,
- La 5^{ème} place au 27, rue Jean Catelas, chez Monsieur Daniel ROULAND,
- La 6^{ème} place au 04, rue Louis Gilleron, chez Madame Dayana FORET,
- La 7^{ème} place au 40 et 42 rue Odon Dumont, chez Madame Valérie NOIRET,
- La 8^{ème} place au 43, rue Roger Salengro, chez Madame Jennifer ROGER,



La remise des prix a eu lieu le mardi 08 octobre en Mairie, où chacun de ces 8 candidats s'est vu remettre le diplôme 2019 et un bon d'achat de 30€ au magasin « Atelier D'Fleurs » de Chaulnes.

Cette réception a été l'occasion pour chacun d'échanger leurs expériences.

Au-delà du concours, près de 138 adresses, joliment fleuries, ont été relevées cette année contre **54** l'année dernière et ont reçu un courrier de félicitations et d'encouragement. Peut-être les retrouverons-nous candidats au concours 2020 !!!!!



MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE ANTOINE DE ST EXUPERY

Avenue Aristide Briand 80320 CHAULNES

Tél : 03.22.84.68.44 - ou mediatheque.chaulnes@terredepicardie.fr

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE RAOUL FOLLEREAU

Place Falize – BP9 80170 ROSIERES EN SANTERRE

Tel : 03.22.88.48.10 ou mediatheque.rosieres@terredepicardie.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :
Mercredi : 9h-12h / 14h-17h30
Mardi, jeudi, vendredi : 14h-17h30
Samedi : 9-12h

PROGRAMMATION DES ANIMATIONS

CHAULNES

Mercredi 13 novembre dès 14h30 : Film d'animation tout public en partenariat avec la bibliothèque départementale.

Du 05 au 30 novembre : Exposition "communication déchets", en collaboration avec le SMITOM et divers ateliers pour les scolaires.

A l'occasion de la semaine Européenne de la réduction des déchets - du 16 au 24 novembre venez profiter d'un spectacle Batoa l'Africain avec la Compagnie Microméga le **Mercredi 20 novembre dès 15h30**.

Samedi 23 novembre dès 10h : Un atelier sur les couches lavables sera mis en place en partenariat avec le Ram.

Mercredi 27 novembre dès 14h30 : Atelier « Dessinez c'est gagné » à partir de 8 ans.

Samedi 30 novembre de 9h30 à 11h30 : Matinée « Jeux de société en famille ».

Mercredi 11 décembre dès 15h30 : Spectacle « Qui mange quoi » avec la compagnie Microméga (à partir de 3 ans).

ROSIERES EN SANTERRE

Mercredi 06 novembre de 10h-11h : Coloriage Anti-stress à la maison de retraite de Caix.

Mercredi 11 décembre de 14h-15h : Atelier créatif de "Noël" à partir de 6 ans.

Mercredi 04 décembre dès 10h30 : Spectacle « Panique au donjon » avec la compagnie Microméga en partenariat avec le Ram (à partir de 3 ans).



Les médiathèques de Terre de Picardie ont mis en place une boîte à livres à la maison médicale de Chaulnes et de Rosières. Cette petite bibliothèque permet à chacun de déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture.

POUR VOUS INSCRIRE :

Présenter un justificatif de domicile datant de moins de trois mois. 5 € : Adultes résidents de la CCTP et 8 € : Adultes extérieurs à la CCTP. Gratuit : Étudiants, demandeurs d'emploi, Handicapés, allocataires du RSA, sur présentation d'un justificatif de l'année en cours.

AMICALE DES DONNEURS DE SANG

L'Amicale des donneurs de Sang de Chaulnes et ses environs vous invite à la prochaine collecte qui se tiendra le :

LUNDI 25 NOVEMBRE 2019, de 14h à 18h au Centre Socio-Culturel de Chaulnes

Au nom des malades nous vous remercions par avance de nous rejoindre très nombreux.

Le meilleur accueil vous sera réservé.

Les membres de l'Amicale et la Présidente Mairie-Aimée BEULQUE

NOUVELLE PRESIDENTE POUR L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE CHAULNES



Lors de l'Assemblée Générale du 15 Mai 2019, Madame Hélène CAILLERET a annoncé sa démission au poste de présidente, pour des raisons personnelles.

L'association s'est donc réunie en Bureau le 05 Septembre dernier, et a élu sa nouvelle présidente : Séverine DUQUENNE.

Une première pour elle d'occuper la fonction de présidente mais, actuellement salariée d'une association, Séverine a déjà une forte expérience du milieu associatif. Elle est donc prête à relever le défi !

Fanny BECKAERT reprend la vice-présidence et Line GANCE, le poste de secrétaire. Bernadette LEVERT garde son poste de trésorière et deux nouveaux membres nous rejoignent : Céline BIBLOCQUE et Ludovic ANTIOCHUS.

Un grand merci à toi Hélène pour ton implication dans notre association durant ces dernières années.

Les cours d'expression corporelle et rythmique, modern jazz ont repris en Septembre. Ces cours ont lieu le Samedi entre 14h30 et 18h30 (cours d'une heure dès l'âge de 4 / 5 ans).

Quelques places sont encore disponibles !

Pour tout renseignement, merci de contacter le 06.31.55.94.51

Familles Rurales de Chaulnes.

ACCUEIL DE LOISIRS FAMILLES RURALES JUILLET 2019

L'accueil de loisirs, autrement dit centre de loisirs, organisé par l'association Familles Rurales de Chaulnes a ouvert ses portes du 08 juillet au 02 août 2019. Sous la houlette de Pauline Corde, la directrice et de son équipe pédagogique, au total ce sont 125 enfants de 3 à 17 ans qui ont fréquenté le centre durant ces 4 semaines.

Le centre s'articulait autour d'activités quotidiennes et de sorties majeures programmées chaque semaine. Le centre est bien sûr un moyen de garde alternatif proposé aux parents, mais l'équipe garde à l'esprit qu'il est aussi un lieu éducatif et un lieu de vie collective où chaque enfant doit pouvoir s'épanouir socialement tout en passant des vacances inoubliables.

L'équipe d'animation avait pour mission de réaliser un maximum de grands jeux. Les enfants ont pu partir à la découverte des 12 travaux d'Astérix, des douaniers/contrebandiers, des chasses au trésor, rallye photo etc.

Ces animations ont bien sûr pour but de faire jouer les enfants mais aussi de développer leur imaginaire, de découvrir leur environnement proche et la population Chaulnoise. Une initiation à l'équitation avec Equitoons aux écuries de Chaulnes était d'ailleurs proposée aux enfants chaque semaine.

D'autre part, nous avons mis en place des journées camping, au stade municipal de Chaulnes pour les 6-8 ans, à la base de loisirs de la Frette dans l'Aisne pour les 9-11 ans et à Quend pour les ados. La journée des enfants était très rythmée avec au programme des activités nautiques, de l'accro-branche, du paddle, des grands jeux, de la vie quotidienne (montage des tentes, vaisselle, préparation des repas...), des barbecues et de nombreuses veillées.



Des sorties ou activités dites majeures ont émaillé la vie du centre : sortie à la base de loisirs de la Frette, découverte d'Amiens en train avec séance cinéma et BMB, visite de la ferme pédagogique de la liesse à Nouvion en Thiérache, canoë, paddle et tir à l'arc. Les enfants ont aussi découvert le parc yaki land à Liancourt-Fosse et parc aventure.

Enfin le dernier jour, la fête de fin de centre a vu les enfants et les parents participer à une grande kermesse organisée par les animateurs où de nombreux stands ont permis aux familles de passer un moment très convivial sous le signe du JEU.

Enfin le dernier jour, la fête de fin de centre a vu les enfants et les parents participer à une grande

Tout ce petit monde s'est finalement retrouvé autour d'un petit verre pour se remémorer les souvenirs d'un mois riche en émotions.

Retrouvez toutes les photos du centre sur la page facebook : alsh Familles Rurales Chaulnes.

ACPG / CATM de CHAULNES

« Chers amis,

Je vous remercie d'être venus nombreux à notre repas de fin d'année, ce fut une belle soirée et une belle réussite d'autant plus que c'était ma dernière séance. En effet, je vais prendre ma retraite associative en avril prochain ; je suis heureux d'avoir participé à la vie associative de Chaulnes. Encore une fois je vous remercie et j'espère que vous témoignerez la même confiance à mon successeur, si toutefois j'en trouve un. Vous pouvez présenter votre candidature, même si vous n'êtes pas Ancien Combattant. Merci.

Pour changer un peu, je vous présente ma maison d'oiseaux que j'ai confectionnée avec passion, j'en ai encore une autre comme celle-ci et je suis heureux quand ils arrivent.

Pour revenir aux Anciens Combattants, vous pouvez me contacter au 06.14.82.22.58 avant le 25 avril 2020. Je vous remercie et à très bientôt ».



Serge Lampernesse

Danses de salon CHAULNES



« Pour que la danse reste un art »



Serge COPE, retraité de la SNCF, grand orateur et poète à ses heures, également grand amateur de danses de salon, décide en ce 22 Février 1996 après réunion en mairie de Chaulnes, de créer un club de danses de salon qu'il dénomma « Pour que la danse reste un art ».

Ainsi avec l'aide de quelques administrés de Chaulnes, il forme un bureau et en devient le président jusqu'en 2003.

Chaque semaine le 2ème et le 4ème jeudi du mois, se retrouvaient une quarantaine d'adhérents danseurs amateurs, pour passer un bon moment ensemble et danser le tango, la valse, le paso doble dans le préau couvert de l'école maternelle de Chaulnes.

Il se prend au jeu et organise des bals publics avec concours de danse et remise de coupe pour les meilleurs danseurs, il va même chercher des couples de danseurs émérites dans différents bals alentours pour les faire danser à Chaulnes.

Ainsi deux fois par année des soirées dansantes réunissent de nombreux danseurs passionnés comme l'était Serge Copé et resteront de magnifiques souvenirs.

En 2003, il passe la main à Claude Merlin, également danseur passionné, qui devient le nouveau président de l'association « pour que la danse reste un art » mais Serge Copé reste dans le bureau en tant que Président d'Honneur.

Jusqu'à présent l'association perdure, le nombre d'adhérents a augmenté, la danse restera toujours un art et Serge Copé laissera flotter chaque jeudi de danse, son âme de danseur au-dessus de nos têtes.

Bon voyage Serge, nous ne t'oublierons pas.

Tous tes amis (es) de la danse



CHORALE EN SANTERRE

Depuis la fête de la musique, la chorale a pris des vacances. La rentrée fut un peu précipitée afin de préparer le concert du repas annuel de la Marche Randonnée Chaulnoise le 1^{er} septembre au centre socio-culturel. Un concert, cela implique des répétitions et une remise à jour de nos connaissances... Quel plaisir de retrouver les choristes reposés et plein d'entrain ainsi que quelques nouveaux curieux et intéressés par l'expérience ! De 20 choristes en début d'année, nous dépassons les 30 maintenant...

Notre cheffe de chœur n'a pas ménagé ses efforts et grâce à l'attention soutenue des chanteurs nous avons réussi à être prêts pour le concert qui s'est fort bien passé au grand plaisir des 132 convives présents ce jour-là.

Dorénavant les répétitions auront lieu Salle St Didier, place de la mairie à Chaulnes le mercredi soir à 19h30. En effet ce local a une très bonne acoustique et tous les choristes et leur cheffe apprécient beaucoup sa sonorité qui permet de bien entendre et de travailler dans le calme. Un grand merci à la mairie pour le prêt de cette salle.



L'adhésion à l'association, après essai, est de 40€ pour l'année, réglable en deux fois (si l'on veut) en septembre et mars. Pas besoin de chanter comme un rossignol !! Tout le monde peut y arriver, s'il persévère un moment, car le plaisir de chanter ensemble n'est pas immédiat, il faut un certain temps d'adaptation, puis cela devient un besoin.

Par ailleurs le fait de chanter permet au souffle de s'amplifier et à la respiration d'être plus profitable, c'est bon pour la santé : le stress s'évacue, le moral est meilleur et cela crée du lien social entre choristes... on se fait des amis...

Des projets se mettent peu à peu en place : la chorale doit se produire à la MARPA de Rosières le 7 décembre et pense déjà au concert de Noël à Puzeaux le 14 décembre après-midi. De nouveaux chants vont être appris ainsi que des chansons traditionnelles de Noël. Une autre chorale viendra se joindre à nous pour ce concert de fête.

Nous espérons que vous assisterez nombreux aux prochains concerts et que viendrez nous rejoindre avec plaisir.

Renseignements auprès de Thérèse Cattani au 03.22.83.98.90



LA MARCHÉ RANDONNÉE CHAULNOISE

Il paraît que la notoriété s'acquiert en occupant le terrain et en faisant parler de soi. Je pense que notre club a su (trop bien) s'y prendre car les animateurs et moi-même sommes fréquemment sollicités pour un essai ou une adhésion. Tous les ans quelques marcheurs ne reprennent pas leur adhésion pour de multiples raisons. Si, cette année, ce n'est pas le cas nous finirons l'année à 250 ce qui poserait des problèmes de gestion. Je suis pourtant sans crainte, l'équipe est solide et soudée. Tout baigne dans ce club en pleine forme.

Encore une fois ce sont les photos qui vont dominer cet article, elles parlent mieux que les mots.



Traditionnel pique-nique de juin à l'arboretum de Rouy le Petit où le maire, Monsieur Salomé, est venu nous rendre visite dans ce lieu bien aménagé pour des moments agréables.



Rando pour tous à Athies où se sont retrouvés plusieurs clubs du département. 120 marcheurs

ont découvert les alentours de ce charmant village. L'apéritif en présence du maire Alain Acquerre précéda un repas servi à près de 100 convives avant un nouveau parcours en après-midi.



Dimanche 1^{er} septembre : Repas annuel du Club au CSC après des marches de 5 ou 8 kms. L'apéritif a été servi en présence de M. Benoît Gance, adjoint qui nous souhaitait une très belle journée. 132 convives ont pu apprécier une belle prestation de Chorale en Santerre en fin d'après-midi.



7 septembre : Départ d'une grande semaine à la découverte du Puy de Dôme. 63 marcheurs ont profité d'une rando magnifique pour découvrir depuis le Mont-Dore-Sancy une région de monts, lacs et forêts.

Dès le 1^{er} jour tout le groupe s'élançait pour une belle grimpe vers le site de la « grande cascade ». Après cette belle escalade et un repas réparateur, les plus valeureux repartaient pour une autre cascade, le Roitelet, où quelques mollets ont un peu souffert.

Durant la semaine, le club a pu visiter Clermont Ferrand et sa cathédrale noire, Issoire et son ab-



-batale aux peintures exceptionnelles et surtout de nombreux lacs réputés. Les points forts : la montée au Puy de Sancy à pieds pour quelques

uns ou en téléphérique pour les autres avec au bout 860 marches vers le sommet.

Après le Sancy, le Puy de Dôme avec le train panoramique (quelques uns encore une fois à pieds). Là haut une vue sur toute la chaîne des Puys.



La vue magnifique à 360 degrés sur la chaîne des Puys où nous avons pu observer l'envol de nombreux parapentes.



Départ du train des Dômes. La foule est au rendez-vous par ce soleil.



Et le sommet à 1868m



860 marches !



Et l'avenir ? Notre plus grand souhait, vous retrouver tous les 12 octobre pour la journée au profit de la lutte contre le cancer du sein. **Octobre Rose 2018** = plus de 300 personnes. Record à battre et toujours un goûter à l'arrivée.

À VENIR, AU CENTRE SOCIO-CULTUREL :

- >> **LOTO QUINE**, de novembre à décembre
- >> **FESTIF HORROR**, jeudi 31 octobre
- >> **MARCHÉ DE NOËL**, dimanche 8 décembre

>> **LOTO QUINE**

Dates des prochains lotos, au centre socio-culturel :

Samedi 2 novembre, 14 décembre, dimanche 15 décembre au centre socio-culturel.

1 carton : 1,50€ / 13 cartons : 15€ / 27 cartons : 30€ / Carton spécial pour bon d'achat 100€ : 3€

>> **FESTIF HORROR**

Jeudi 31 octobre après-midi, au centre socio-culturel

Animations autour d'Halloween pour les enfants de 13h30 à 17h45 :

Activités manuelles, concours de déguisement, maquillage, photos, dessin...

Inscription avant le 20 octobre au : 03.22.83.96.88

RETROSPECTIVE

>> **TATTOO CHAULNES**

14 & 15 SEPTEMBRE

À l'initiative de : Océane Diot, Raissa Itoufouk, Léa Marquant et avec l'aide logistique de l'OCLC, la convention Tattoo Chaulnes a bénéficié d'une bonne fréquentation. Les stands des tatoueurs et pierceurs n'ont pas eu de répit.

Le samedi soir, Trou de Mémoire, Longueurs d'Ondes et Sweet Caroline ont foulé les planches de la scène du CSC pour le bonheur du public.

>> **SOIRÉE ACPG**

21 SEPTEMBRE

Afin d'aider l'association des Anciens Combattants, l'équipe de l'OCLC, Claude Merlin et Anne Lebrun se sont associés pour organiser la soirée moules/frites. Nous tenons à les remercier de leur aide.



AAE CHAULNES FOOTBALL

LA NOUVELLE SAISON EST EN ROUTE !



Une nouvelle saison s'entame pour le club de football de Chaulnes, qui évolue, cette année, pour son équipe 1^{ère} en Régionale 3. En effet, l'an dernier l'équipe est descendue d'une division après sa montée historique il y a deux ans. La raison ? Un cocktail de manque d'expérience et de malchance. Nous étions les moins bons : 8^{èmes} de chaque groupe de R2 en étant nommée la 3^{ème} meilleure attaque du championnat ; une énorme contradiction qui nous coûte une descente. Mais le groupe reste soudé. L'objectif cette année est de

prendre conscience des erreurs passées et de jouer intelligemment afin d'atterrir dans le haut du tableau. Cette équipe est coachée par Monsieur Jérôme Brailly.

L'équipe réserve, cette année, est encadrée par Romain Corde, jeune salarié apprenti du club. L'objectif de cette équipe est dans un premier temps de recréer un groupe avec les mêmes ambitions, c'est-à-dire une montée mais aussi un réel esprit club. Avec un effectif de jeunes joueurs, cette équipe sera un atout dans les années à venir.

L'équipe C, quant à elle, se fera en entente avec le club de Licourt. En effet, pour assurer la pérennité de l'équipe, ce choix est apparu comme le plus sérieux.

Une première dans l'histoire du club !

Nous avons vu naître une équipe féminine jeune, il y a déjà quatre ans ; puis une seconde et des séniors féminines en foot à 7 il y a deux ans. Cette année, et pour la première fois, les féminines séniors évolueront en championnat de foot à 11 interdistricts (match à 13h le dimanche). Le club a d'ailleurs reçu la distinction du label argent sur



son école de football féminin. Le club compte 50 joueuses, un chiffre qui ne cesse de s'accroître au même moment que la reconnaissance du football féminin au sein du club.

L'objectif cette année est dans un premier temps de s'acclimater avec la nouvelle pratique (foot à 11) afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Cette équipe est entraînée par Antoine Beyaert.

Le club compte donc, une équipe U16 féminine, une équipe U10-U11 féminine et une équipe U8-U9, encadrées par Rudy Lecot et Pauline Corde.

Les jeunes :



Le point fort de notre club : depuis plusieurs années, l'AAE Chaulnes compte d'excellents résultats chez nos jeunes joueurs, passant de la coupe de Somme gagnée par les U18, à la coupe de France U13...

Nos équipes jeunes progressent dans l'élite départementale. Notre fonctionnement engendre le progrès de chacun, ce qui permet d'envoyer les joueurs en sélection, puis les faire partir dans des clubs professionnels et en centre de formation.

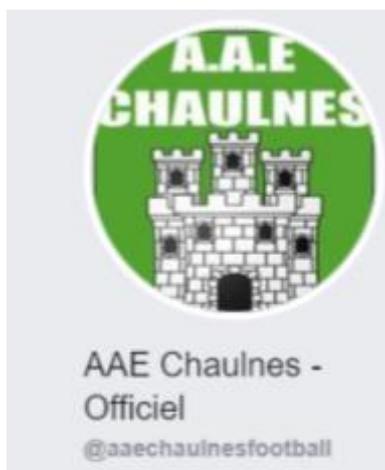
L'objectif et l'ambition sont de continuer cette formation ainsi que d'inclure des valeurs éducatives en plus de la pratique du football.

Nous nous engageons également à former les éducateurs du club, volontaires.

Cependant le club est à la recherche de nouveaux joueurs :

- nés en 2006-2005 pour son groupe U15 (2 équipes).
- nés en 2010-2009 pour les équipes U10-U11.

N'hésitez pas à contacter Romain Corde au 06 24 12 70 53.



Stage durant les vacances, sorties, jeux et échanges internationaux, les jeunes ont, en plus des entraînements et des matchs, un réel loisir d'évoluer au sein du club. (Prochain stage à la Toussaint pour toutes les catégories jeunes, veuillez prendre contact au 06 37 88 00 50, Mr Brailly)

RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK !

L'ASSOCIATION BABYFOOT SANTERROIS est affiliée à la Fédération Française de Football de Table.



Le football de table est ouvert à toutes et à tous, c'est une activité tendance, originale et surtout conviviale. Considéré comme un passe-temps dans les bars ou dans les salles de repos des entreprises, le football de table est un véritable sport, plus physique qu'on ne le pense et qui nécessite de l'entraînement (*ex : bien maîtriser le snake requiert de l'entraînement afin de l'exécuter parfaitement et de faire mouche!*).

Le football de table est simple à jouer en loisir mais en compétition, il est très réglementé, *ex : « les roulettes, les barres tirées trop fortement... sont sanctionnées, les participants doivent attendre le « prêt ! » de leur adversaire avant d'engager la partie.... »*.

L'ouverture de l'association n'aurait pas pu se faire sans l'aide de la commune de Chaulnes, de la commune de Fresnes-Mazancourt, de quelques artisans et de quelques commerçants de Chaulnes et des alentours. De ce fait, tous les membres du bureau de l'association « Babyfoot Santerrois » remercient très sincèrement ces derniers, pour l'aide qu'ils ont bien voulu apporter.

***N'hésitez pas, venez nous rejoindre !!!!!
Licence loisir ou compétition, à vous de choisir.....***

*Renseignements auprès de Michaël DENIS, Président
au 07 68 31 13 84*

ou par mail babyfootsanterrois@gmail.com

Jours d'ouverture : Lundi et Vendredi de 17h00 à 19h45



LA BOULE LYONNAISE CHAULNOISE

Petit retour en arrière sur la fin de saison de nos joueurs qui a été riche en championnats de France.....

Tout d'abord, le 6 et 7 juillet à Compiègne, Gérard Démaret, Thierry Gallais et Laurent Lebrun cèdent leur place pour les 16èmes de finale à cause du temps (fin du temps imparti des parties).

Le week end du 14 juillet, la quadrette, composée de Gérard Démaret, Marie Pierre Gallais, Thierry Gallais, Laurent Lebrun et Martine Lebrun a voyagé jusqu'à Albertville. Ils n'ont malheureusement pas passé les phases de poules.

Les 24 et 25 août, Gérard Démaret s'est rendu à Moirans (Isère). Il a fait un beau parcours et s'est incliné en 8èmes de finale.

Le 14 septembre, s'est tenu un concours en 16 quadrettes sur nos terrains. Des équipes de la Somme, de l'Oise et du Nord se sont affrontées sous un beau soleil et ont inauguré nos nouvelles installations. En effet, nos terrains possèdent dès à présent, des portes boules qui sont installés lors des concours.

Le 28 septembre s'est tenue une réunion interdépartementale. Dorénavant, ces réunions ont lieu dans nos locaux qui se trouvent à mi chemin pour tous les départements des Hauts de France.

Le 19 octobre, une mise à niveau des arbitres départementaux a lieu sur les terrains, suivie l'après midi de l'assemblée générale départementale de cette année.

Tant que la météo nous le permet, nous continuons les entraînements sur les terrains chaque jeudi dès 14h00.





CYCLO CLUB CHAULNOIS



Les Chaulnois représentent notre ville dans les différentes randonnées de la Région

Parfois avec des levées aux aurores, parfois sous une météo clémente, parfois non... les cyclorandonneurs de notre club se déplacent et assistent aux différentes randonnées organisées par les clubs de la région Hauts de France

Randonnée du Littoral



Au cœur de la Thiérache



Tergnier



Randonnée du Chaunois



Rebond de la Fête d'Albert



La Concentration Départementale

Cette année, la concentration départementale organisée par le Club de l'URP d'Amiens qui fêtait ses 90 ans, nous a emmené à la découverte de la somptueuse abbaye cistercienne de Valloire.

Après avoir partagé un repas, chacun a pu reprendre son vélo ou son VTT pour découvrir les arbres remarquables de la forêt de Crécy.

Ouverture Club, Découverte du Cyclotourisme

Cette randonnée a eu lieu au départ de la Place de la mairie le samedi 21 septembre. Seules 8 personnes extérieures au club sont venues partager ce moment convivial avec les adhérents du Club. Trois parcours, adaptés à tous, étaient proposés de 22, 30 et 38 km. Le soleil était au rendez-vous. Le verre de l'amitié a été apprécié de tous au retour de la balade.



1^{ère} Randonnée Paris / Chantilly / Le Crotoy



Le samedi 21 septembre, deux chaulnois ont participé à cette manifestation cyclotouriste qui regroupait 1000 participants. 160 kilomètres de route !

Après un départ de Chantilly à 7h45, ils ont rejoint le Crotoy à 15h30 ; une belle performance récompensée par l'arrivée au bord de mer.

Merci à Fabrice et Pascal pour la logistique.

CyCloCément

Le Président

Daniel REMY

Vous voulez nous rejoindre... 06.84.17.28.11



21 Septembre 2019
La route du bonheur
Colombes - Chantilly - Brestes - Sommeux - Oisemont - Le Crotoy

LE CROTOY
Clôture des arrivées à 19h
80 550 LE CROTOY

PARIS-COLOMBES
DEPART :
6h30-8h
92 700 COLOMBES
Stade départemental
Yves du Manoir
Rue François Faber
204 Kms

CHANTILLY
DEPART :
7h-8h30
60 500 CHANTILLY
Halle des Bourgoynes
Route des Bourgoynes
159 Kms

Informations : www.parischantillylecrotoy.fr

À vélo tout est plus beau !

VESTIBOUTIQUE

Le « Vestiboutique » de la Croix Rouge est ouvert tous les vendredis, rue Odon Dumont (ancien pressing), de 14H à 16H30

Ouvert à tout le monde, vous pourrez y faire de bonnes affaires.

Vous y trouverez :

DES VÊTEMENTS

Adultes : à 2 €, sauf blousons à 3 € et manteaux à 4 €

Enfants : à 1 €, sauf manteaux à 2 €

DES CHAUSSURES

Enfants et adultes : 1 €, sauf boots à 2 € et bottes à 3 €

ÉGALEMENT À VOTRE DISPOSITION

Des draps, des housses de couette, des vêtements de travail, des vêtements de sports...

Nous vous attendons nombreux.

A bientôt,

Les bénévoles de la Croix Rouge.

MARCHÉ CAMPAGNARD

Retrouvez le marché campagnard place de la mairie de 8h45 à 12h30 les :

DIMANCHE 10 NOVEMBRE

Produits de la mer, avec Charlotte Le Belhomme

DIMANCHE 08 DÉCEMBRE

Le foie gras, avec Jérôme Dumontier (au centre socio-culturel, avec le Marché de Noël)

DIMANCHE 12 JANVIER 2020

Les légumes de saison, avec M. Patté, Croix Moligneaux

Plus d'informations sur le site Les Trésors du Santerre : <http://marchedechaulnes.com>

HORAIRE DE DÉCHETTERIE



Les horaires d'ouverture de la déchetterie de Rosières-en-Santerre sont :

LUNDI :

14h00 - 17h15

MARDI, JEUDI, VENDREDI, SAMEDI :

09h00 - 11h45 / 14h00 - 17h15

FERMÉE LES :

Lundi matin, mercredi, dimanche et jours fériés.



COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : le vendredi

COLLECTE DES SACS : Le mercredi

Semaine paire : sacs jaunes

Semaine impaire : sacs bleus

Les poubelles et les sacs doivent être sortis la veille au soir.

Les sacs jaunes et bleus doivent servir uniquement à la collecte des emballages.

UNE NOUVELLE AIDE A LA MOBILITE PAR ACTION LOGEMENT

Action Logement agit pour faciliter le logement des salariés près de leur emploi en proposant une **aide à la mobilité de 1.000 euros** sous forme de **subvention**.

Vous prenez (ou vous avez pris depuis moins de 3 mois) un nouveau logement locatif, votre salaire brut ne dépasse pas 1,5 fois le SMIC, et :

- Vous êtes salarié(e) du secteur privé et ce logement se situe à moins de 30 mn de votre lieu de travail ou vous permet de prendre les transports en commun en lieu et place de la voiture
- Ou vous êtes en situation de premier emploi*
- Ou vous êtes en situation de retour à l'emploi* après une période de chômage

Connectez-vous sur le site www.actionlogement.fr et faites le test d'éligibilité.

**y compris promesse d'embauche*

INSCRIPTIONS ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales sera possible jusqu'au 7 février 2020.

Une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile vous seront nécessaires pour cette démarche.

Les élections municipales se dérouleront le 15 mars 2020 (pour le premier tour) et le 22 mars 2020 (pour le second tour).



LES COLIS DES AÎNÉS

La distribution des colis des aînés aura lieu cette année le vendredi 13 et le samedi 14 décembre. Le colis est distribué aux personnes de 70 ans et plus.

SARCOM

La 24^{ème} édition du Salon de l'artisanat et du commerce aura lieu les 1^{er}, 2 et 3 novembre 2019, à Rosières-en-Santerre.

Le recensement de la population 2020 se déroulera du 16 janvier au 15 février sur la commune. Nous vous rappelons que le recensement est gratuit.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT

→ POUR L'ÉTAT



→ Définir les politiques publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES



→ € Établir la contribution de l'État au budget des communes

→ Décider des services, des équipements collectifs et des programmes de rénovation

→ Définir le nombre d'élus au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS



→ Ouvrir de nouveaux commerces
Construire des nouveaux logements



Pour l'ensemble de la population



LE RECENSEMENT EN LIGNE, ON A TOUS À Y GAGNER !

COMMENT ÇA MARCHE ?

① **Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr** et cliquez sur

ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EST GRATUIT. NE RÉPONDEZ PAS AUX SITES QUI VOUS RÉCLAMERAIENT DE L'ARGENT

② **Saisissez vos codes d'accès personnels** qui se trouvent sur la notice qui vous a été remise

Pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr
Code d'accès : V Q F T N A 3 3
Mot de passe : M J b q a t 7 7

③ **Entrez ensuite les informations** de votre logement qui se trouvent sur la notice

Identifiants de votre logement à recopier sur le questionnaire en ligne
0 1 0 3
0 1 4 0 0 5
Inq4 Inq1

④ **Répondez au questionnaire** Vous serez guidé à chaque étape.

⑤ **Validez** et c'est terminé ! Envoyer les questionnaires

DES AVANTAGES POUR TOUS

Pour vous



- Pas de rendez-vous avec l'agent recenseur
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie

TOP SECRET

Pour votre mairie et l'Insee



- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

Pour tous



- Plus écologique car moins de papier
- 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019
- Un recensement moins coûteux



Le coin des enfants

Aide l'araignée, le fantôme, les chauves-souris et les chats à rejoindre les citrouilles pour célébrer Halloween.



Résous ce rébus en rapport avec Halloween



Réponse : Citrouille

LA BATAILLE DE CHAULNES. JUIN 1940

1. LES FORCES EN PRESENCE

Avant d'entrer dans le détail des combats de juin 1940 autour de Chaulnes, rappelons quelques dates de cette période tumultueuse.

Le 3 septembre 1939, la France et la Grande-Bretagne déclarent la guerre à l'Allemagne à la suite de l'entrée en Pologne de la Wehrmacht. Le 28 septembre, Berlin et Moscou se partagent la Pologne, conformément au Pacte Germano-Soviétique signé le 23 août. A part une timide attaque française sur la Sarre et une offensive franco-britannique vite interrompue sur la Norvège, les troupes alliées restent l'arme aux pieds ; c'est la « drôle de guerre ».

Les armées allemandes envahissent la Hollande et la Belgique le 10 mai 1940. Les meilleurs régiments français et britanniques se portent à leur rencontre. Pendant ce temps, des panzerdivisionen attaquent à Sedan, percent le front puis se rabattent vers l'ouest, coupant en deux le dispositif allié. Le général en chef de l'Armée française, Maurice Gamelin, est remplacé par Maxime Weygand qui tente de rétablir la jonction entre l'Armée franco-britannique au nord de la Somme et le reste des troupes françaises au sud. Il doit rapidement y renoncer dès le 24 mai pour s'efforcer de constituer une ligne de défense, la « ligne Weygand », sur le fleuve Somme.

Le 25 mai, la 19^{ème} Division d'Infanterie reçoit l'ordre de détruire les ponts au nord de Chaulnes et de réduire l'implantation allemande sur la rive gauche du fleuve. Déjà, le 24 mai, elle a repris Berny et occupé Estrées et Deniécourt. Le 25, elle s'empare de Belloy et de Fay. Par contre, le 26, elle échoue devant Assevillers.

Cette division, placée sous les ordres du général Toussaint jusqu'au 31 mai puis, à partir de cette date du général Lenclud, comprend les 41^{ème} et 117^{ème} RI, le 22^{ème} RMVE (Régiment de Marche des Volontaires Etrangers), le 10^{ème} RAD (Régiment d'Artillerie Divisionnaire), le 210^{ème} RALD (Régiment d'Artillerie Lourde divisionnaire), le 21^{ème} GRDI (Groupe de Reconnaissance de Division d'Infanterie), les 1^{ère} et 2^{ème} Compagnie de sapeurs du 19^{ème} Régiment de Génie.

Le général Toussaint, affecté à un autre commandement, laisse beaucoup de regrets. Polytechnicien, il avait commencé sa carrière dans l'artillerie puis avait été nommé attaché militaire à Rome. Très ému, il prend congé de son Etat-Major au matin du 1^{er} juin. Le général Lenclud qui lui succède est également un homme de grande valeur. Jusqu'alors commandant de l'Infanterie de la 11^{ème} Division, c'est un fantassin, passé par le Centre des Hautes Etudes Militaires. Mais on est en droit de s'étonner d'un tel changement à la veille d'une bataille que l'on devine décisive.

Le 31 mai, la présence sur sa droite de la 29^{ème} DI, permet à la 19^{ème} DI de regrouper ses forces en points d'appui sur un front de 11 km :



22^{ème} RMVE sur Fresnes-Mazencourt, Misery, Marchépot.

117^{ème} RI sur Ablaincourt, Pressoir, Berny, Belloy, Estrées et Deniécourt.

41^{ème} RI sur Fay, Soyécourt, Foucaucourt, Herleville, Vermandovillers.

La tactique employée consiste à fortifier chaque village et à laisser passer les chars ennemis pour ensuite arrêter l'infanterie et couper les blindés de leur ravitaillement.

C'est dans Chaulnes que le colonel Paillas, commandant l'infanterie de la division, a installé son Etat-Major, avec le P.C. (Poste de Commandement) du 10^{ème} R.A.D. et le P.C. du 210^{ème} R.A.L.D.

La garnison est faible en effectif et en armement : 200 hommes du centre d'instruction divisionnaire dont certains n'ont pas de fusil. Ils disposent de 3 fusils mitrailleurs et de 2 mitrailleuses. A ceux-ci s'ajoutent 1 compagnie de pionniers, dépourvus d'armes automatiques, un groupe de



Général Maxime WEYGAND

sapeurs des 6^{ème} et 8^{ème} Génie, un faible détachement du Train, quelques hommes du 22^{ème} RMVE. La garnison est dotée de 2 canons de 47mm et de canons de 25 antichars.

La division est soutenue par deux groupes du 304^{ème} Régiment d'Artillerie (6 batterie de 75) et un groupe du 187^{ème} Régiment d'Artillerie (3 batterie de 155).

Les unités sont mal ravitaillées et les hommes sont fatigués par les nuits de veille mais, selon tous les témoignages, le moral est excellent.

Les Français s'attendent à une offensive générale sur la Somme. Mais ils ne se doutent pas que l'effort principal de l'armée allemande va porter sur l'axe Péronne-Chaulnes-Roye avec la 3^{ème} Panzerdivision (général Stumpf. 320 chars), la 4^{ème} Panzerdivision (général Stever. 324 chars) et la division d'infanterie motorisée SS-V. regroupées dans le XVIème Corps blindés du général Hoepfner. Les 644 chars sont massés sur un front de 6 km soit la densité de 100 chars au km, préconisée par Guderian(*) pour l'attaque d'une position de résistance. Derrière, suit la 94^{ème} Infanterie Division.

4 juin 1940. Depuis quelques jours, des avions de reconnaissance allemands survolent Chaulnes. L'aviation française est absente. L'abbé Yves Legrand, sapeur radio, note que, toutes les deux heures, des appareils ennemis passent au-dessus de Chaulnes pour aller bombarder et mitrailler les arrières du front français.

Des barrières de fortune sont confectionnées dans les rues de la ville. Le 6ème Génie pose quelques mines.

Dans la nuit du 4 au 5 juin, on perçoit le cliquetis caractéristique et le grondement des moteurs de plusieurs chars à l'est de Chaulnes ; il semble que des panzers aient réussi à se faufiler entre les points d'appui.

Peu après minuit, des fusées vertes sont lancées par les Allemands, probablement pour inciter l'artillerie française à se dévoiler. C'est ce qui se produit : trois batteries de 75 déclenchent un tir de barrage.

A l'aube du 5 juin, le ciel est superbement dégagé. A 3h45, l'artillerie allemande ouvre le feu sur toute la ligne de front. Chaulnes et les points d'appui subissent de plus un bombardement aérien. Le fracas est épouvantable.

Vers 5 heures, deux colonnes de chars, l'une à l'est, l'autre à l'ouest, après avoir débordé Estrées, Deniécourt et Belloy puis Pressoir, prennent Chaulnes en tenaille. Les communications téléphoniques avec l'Etat-Major sont coupées. Des chars abordent les lisières de la ville, notamment sur l'accès sud ; les canons de la B.D.A.C. les repoussent.

(*) Le général Guderian est l'un des théoriciens allemands de l'emploi des divisions blindés.

Nous décrivons dans les prochaines parutions les combats de la 19^{ème} DI sur les points d'appui et dans Chaulnes.

Marcel Queyrat. Président cantonal du Souvenir Français





Règlement du concours des illuminations de Noël 2019

ARTICLE 1 :

La ville de Chaulnes organise en 2019 un concours des illuminations de Noël des habitations et des commerces.

ARTICLE 2 :

Le concours est ouvert à toute personne résidant à Chaulnes, possédant un espace décoré visible de la voie publique. Un bulletin de participation doit être dûment rempli et retourné à l'accueil de la mairie avant le 1^{er} décembre 2019.

Un affichage est prévu sur les panneaux municipaux, à la mairie de Chaulnes. Une parution est effectuée dans le bulletin municipal.

ARTICLE 3 :

Les bulletins de participation sont disponibles, sur simple demande, à l'accueil de la mairie et dans le bulletin municipal.

ARTICLE 4 :

Le jury est présidé par le Maire (ou son représentant) et est composé des élus. Les visites du jury s'effectueront en décembre. La proclamation des résultats aura lieu en janvier 2020. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

ARTICLE 5 :

Le concours comprend 2 catégories :

- Catégorie 1 : les maisons ou appartements avec décorations visibles de la voie publique,
- Catégorie 2 : les commerces avec décorations visibles de la voie publique.

ARTICLE 6 :

Le jury est invité à apprécier les efforts réalisés en vue de l'embellissement de la ville pour les fêtes de fin d'année. Dans le cadre du développement durable, il est préconisé d'utiliser des décorations à basse consommation d'énergie, voire non consommatrices en utilisant des décorations naturelles à base de végétaux ou autres matériaux. Ces décorations de Noël doivent être visibles de la rue.

ARTICLE 7 :

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement, des instructions figurant sur les documents publiés. La ville de Chaulnes ne peut être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités et/ou les prix devraient être, en partie ou en totalité, reportés, modifiés ou annulés. Il n'est accepté qu'une inscription par foyer.

Concernant le droit à l'image :

Le fait de participer au concours implique l'autorisation aux organisateurs de photographier les réalisations, d'utiliser ces photos gratuitement dans des outils de communication.

